MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles - Saint Aubin des Chateaux (44) - La Faroulais

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: GROUPEMENT FONCIER RURAL CORCER

Raison sociale: GFR Corcer

N° SIRET: 50399142400022

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Hubert

Prénom(s): Cerruti

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de premiere generation. Le boisement sera compose en essence objectif de Douglas ou de Pin maritime en fonction des parcelles. En diversification on trouvera du Douglas ou du Pin maritime et du Sequoia. Dans chaque parcelle cadastrale, l'essence objectif represente environ 60% des plants. Toutes les essences prevues pour ce projet de boisement sont des essences autorisees par le MFR (Materiel forestier de reproduction). Aujourd'hui les parcelles sont en terres agricoles. La preparation de sol se fera uniquement sur la ligne de plantation (sous solage + emiettage), 30% de la surface maximum. Les arbres, haies et talus seront conserves et entretenus pour favoriser la biodiversite et conserver les corridors. Les entretiens seront exclusivement mecaniques. Aucun traitement chimique ou engrais ne sera utilise lors de la preparation du terrain ou lors des entretiens. Aucun apport en eau ne sera realise sur toute la duree de vie du peuplement forestier. - densite de plantation : 1500 plants par hectares - distance entre les lignes de plantation : 3.5 m - distance entre les plants sur les lignes de plantation : 1.90m - distances des plantations aux haies existantes : 6m -distance des plantations a la ligne electrique : 6m - surfaces cadastrale : 5.1035 ha - surface conservee :

4.2 Objectifs du projet

Production de bois d'oeuvre par realisation de nouvelles plantations tout en preservant les surfaces boisees, les haies, la biodiversite et le paysage. Les essences choisies pour ce projet prennent en compte les potentialite du sol, le MFR et les perspectives d'evolution climatique. Les parcelles seront traitees en futaie reguliere, conformemeent au SRGS (Schema regional de gestion sylvicole).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens des 3 premieres annees (degagement des plants et des interlignes). Les arbres seront plantes sur un travail preparatoire sur ligne. Seule la ligne de plantation sera travaillee en amont sur une largeur de 1 metre. Une bande enherbee non-plantee de 6m sera conservee en peripherie du boisement). Les travaux de preparation de sol seront realises a la fin de l'ete 2026, sur terrain sec afin de limiter au maximum l'impact sur le sol et de travailler dans de bonnes conditions. La preparation de sol sur terrain sec est un gage de reussite de la plantation. La plantation sera realisee manuellement courant hiver 2026-2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Operations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier selon le SRGS. Entretiens sur ligne (au moins les 3 premieres annees) : degagement manuel (debrousailleuse) de la vegetation concurrente. AUCUN arosage ne sera realise sur la totalite de la vie du peuplement forestier. Une fois boisees, les parcelles seront integrees a un Plan Simple de Gestion (PSG) et seront traitees en conformite avec le schema regional de gestion sylvicole (SRGS).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale : 5.1035 ha Surface a boiser : 3.5580 ha Surface conservee, non-travaillee et entretenue : 1.5455 ha	(3.5580, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Lieu-dit la Faroulais

Lieu-dit :

Localité : Lieu-dit la Faroulais 44110 Saint-Aubin-des-Chateaux

Code postal : 44110 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°27'45"O Lat. : 47°41'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint Aubin des Chateaux. Le projet se trouve en zone A et NP.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	4.6 km, ZNIEFF type II : FORET DE DOMNAICHE ET BOIS DE QUIMPER Identifiant national : 520006614 3.5 km, ZNIEFF type I, ETANG DE LA COURBETIERE Identifiant national : 520006623 3.6 km, ZNIEFF type II, FORET PAVEE ET ETANG NEUF Identifiant national : 520006641 500 m
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Sur les parcelles concernees par le projet de boisement, il n'y a pas de zones humides de referencees d'apres la cartographie de pre-localisation des zones humides probables dans le departement Loire Atlantique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	26 km : Natura 2000 directive habitat - Marais de Vilaine Identifiant national : FR5300002 24 km : Natura 2000 directive oiseaux - Foret de Gavre Identifiant national : FR5212005
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Uniquement par les plants dans le sol pour leur developpement. La quantite prelevee sera donc faible.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Hors aleas climatiques (canicule exceptionnelle), le besoin en eau des plants sera satisfait par la capacite de reserve du sol et son enracinement en profondeur. En cas de mortalite, un regarni sera realise la saison suivante. Les essences pour ce projet de boisement sont choisies en fonction des potentialite du sol et des evolutions climatiques.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Perturbation par le passage d'une zone de culture agricole a un biotope forestier sans intrants, ni destructuration du sol. Aussi ce passage de "zone de culture" a "zone forestiere", se fera progressivement sur une dizaine d'annees.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Parcelles agricoles cultivees transformees progressivement en parcelles forestieres. Le projet de boisement s'inscrit dans la continuite de bosquets deja existants. Ce boisement viendra renforcer la trame verte et garantir la continuite ecologique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	A l'inverse, stockage de carbone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Modification tres progressive du paysage, par le passage de terres cultivees en foret.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Passage d'un systeme d'agriculture a un systeme de sylviculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Toutes les haies, les arbres et les talus peripheriques seront preserves et entretenus. Ces haies sont constituees d'arbres de differentes classes d'age, presentant un interet pour la conservation hygrometrique et pour limiter l'amplitude thermique. Ces arbres ont un interet sur la conservation et le developpement d'une faune (cavites, couloirs de chiropteres...) et d'une flore paysagere. Un espace enherbe autour de la plantation sera maintenu et entretenu lors des passages au girobroyeur. Le saule ne pourra pas se developper. Toute cette surface boisee sera sans intrants ni traitements chimiques. Le boisement est distant des cours d'eau ou ruisseaux (>60m). Une bande enherbee > a 6 m sera conservee et entretenue autour de la plantation. Le boisement reduit la pollution des eaux en filtrant les eaux de ruissellement. Les boisements se trouvent en

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La realisation d'un boisement permettra la filtration des eaux de ruissellement et ainsi une amelioration de la qualite des biotopes. Aussi, un boisement permettra une fixation importante de carbone. Le choix des essences (Douglas, Pin maritime et Sequoia) est adapte a la reserve utile du sol. Les parcelles cadastrales concernees par ce projet de boisement sont aujourd'hui agricoles et sont donc suceptibles d'etre exploitees (intrants, produits phyto-sanitaires, travail du sol frequent et en profondeur, passage frequent d'engins entrainant des tassements de sols...). Les parcelles boisees ne subiront plus de traitements et un tres faible nombre de passage d'engins lourd. Les interventions dans la parcelle se limiteront a un passage de tracteur par an pendant les 3 premieres annees pour entretenir les plants et un passage de tracteur tous les 8 a 10 ans lors des interventions sylvicoles. Les tassements de sol seront ainsi nettement plus limites.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom de Russon

Prénom Jean

Qualité du signataire Gestionnaire forestier

À Vitre

Fait le 11-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)